

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf et le vendredi 23 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.
Présents :

Mesdames Laurence CLOT, Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.
Messieurs Yves CHAVE, Michel DONOLATO, André OEIL, Gilles REYANUD, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absente excusée :

Madame Houria GOMEZ.
Pouvoir a été donné par Monsieur Jean-Paul NEUFMARS à Monsieur Michel DONOLATO.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2008 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 M 14 ET M 49

Conformément à l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget primitif ou jusqu'au 31 mars, peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent. Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Comme le budget primitif 2009 sera adopté courant mars, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour les budgets M14 et M49 de la Commune et ce dans la limite prévue au dit article. Cette délibération est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ATTRIBUTION DE CHEQUES-DEJEUNER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2005, les agents municipaux bénéficient des titres-restaurant (chèques-déjeuner) d'une valeur faciale de 5 ' dont 2.50 ' sont à la charge de la commune. Monsieur le Maire rappelle que Madame Virginie JEAN-LOUIS a été recrutée à plein temps au poste de secrétaire de Mairie depuis le 2 janvier et que Monsieur Bruno LACOUR a été recruté depuis le 19 janvier à plein temps aux services techniques municipaux. Madame Virginie JEAN-LOUIS et Monsieur Bruno LACOUR étant soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et par le décret n° 88-145 du 15 février 1988, le Maire propose donc de leur attribuer, en fonction de leur emploi du temps, 10 titres-restaurant par mois à compter de la paie de février 2009. Il est rappelé que Madame JEAN-LOUIS et Monsieur LACOUR auront la possibilité de refuser le bénéfice de cette prestation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à Madame JEAN-LOUIS et Monsieur LACOUR le bénéfice de 10 titres-restaurant par mois d'une valeur faciale de 5 ' dont 2.50 ' à la charge de la Commune à compter de la paie de février 2009. Les crédits budgétaires seront prélevés sur le Budget Ville 2009 - section de fonctionnement - chapitres 012, charges de personnel et 011, charges à caractère général.

MODIFICATION DU SDED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, reçu le 16 décembre 2008 lui notifiant la délibération du Comité syndical du 21 novembre 2008

relative à l'actualisation des statuts du Syndicat, dont la commune est membre. Outre la mise à jour rédactionnelle liée aux évolutions législatives et réglementaires, l'actualisation permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises en matière d'efficacité et de diversification énergétique, en adéquation avec les objectifs du Grenelle de l'environnement. La principale évolution concerne l'instauration d'une compétence optionnelle dans le domaine des réseaux de distribution de chaleur alimentés majoritairement par des énergies renouvelables en particulier le bois. L'actualisation permettra aussi de mieux répondre aux sollicitations des collectivités drômoises dans les secteurs en connexion directe avec l'objet syndical, notamment dans la maîtrise de l'énergie. Il est envisagé de supprimer la compétence optionnelle " réseaux câblés " jamais activée. Il est proposé de limiter à dix le nombre des délégués au comité syndical pour une collectivité. La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral. Les communes désireuses de souscrire effectivement à cette compétence pourront ensuite, à tout moment, activer ce transfert, après entretien préalable avec le Syndicat départemental. Cet entretien visera à présenter à la Commune les principes fondamentaux d'un tel service public industriel et commercial, identifier ses intentions en ce domaine, expertiser la faisabilité de son projet et déterminer d'un commun accord le mode opérationnel à privilégier, entre transfert de compétence ou assistance technique, s'il est convenu que la commune conserve la maîtrise d'ouvrage. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la modification des statuts du SDED, autorise le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du SDED, au retour de contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE " SORTIES NEIGE "

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors du Conseil d'Ecole extraordinaire du 6 janvier 2009 , les écoles de La Coucourde ont sollicité de la Mairie l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour des sorties neige pour les élèves des classes de CE et de CM. La subvention sollicitée est d'un montant de 480 €, ce qui correspond à la prise en charge d'un trajet en bus. Cette subvention sera versée sur le compte de l'USEP, seule structure habilitée à percevoir des subventions municipales et pourra être débloquée avant le vote du budget primitif 2009. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à l'USEP une subvention exceptionnelle de 480 € pour le projet "sortiesneige" prévues en janvier 2009, de verser cette subvention sur le compte bancaire de l'USEP dès le visa par le Contrôle de Légalité de la Préfecture de la présente délibération.

REALISATION D'UN GARAGE POUR LE CAR SCOLAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un garage pour le nouveau car scolaire communal. Un devis a été fourni par l'entreprise de maçonnerie ASTIC DECOR de la Coucourde pour un montant de 13 330.00 € HT soit 15 942.68 € TTC. Cette réalisation correspond à un garage de 8 mx 3.50 m x 3 m de haut au plus bas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise ASTIC DECOR pour la réalisation de ce garage, charge le Maire de faire le nécessaire et de signer tous documents, actes et pièces, de solliciter les subventions afférentes à ce dossier auprès du Conseil Général.

SURTAXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter le surtaxe d'assainissement qui est actuellement de 0,41 € le m³. Cette augmentation s'avère nécessaire compte tenu des augmentations des coûts d'exploitation de l'assainissement collectif et de la nécessité d'équilibrer le Budget M 49 - Assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter le montant de la surtaxe d'assainissement à 0,43 € le m³ d'eau consommée à compter du 1er février 2009, charge le Maire de faire le nécessaire et de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Drôme-Rhône.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1. Travaux extérieurs :

- L'ensemble des travaux d'égoutage par l'entreprise ARSAC a été réalisé.

- Un devis pour la pose d'une porte à la bibliothèque a été demandé à l'entreprise CRESTON.

2.Travaux réalisés par les Services Techniques :

- Installation de mobilier urbain (cendriers) devant le bar et le bureau de tabac.
- Traçage au sol de l'emplacement réservé au petit car scolaire à l'école de Fondchaud et à Derbières.
- Ramassage des feuilles dans tout le village.
- Fixation d'une chaîne à l'entrée du terrain communal situé derrière le court de tennis.
- Curages du réseau d'assainissement.
- Remplacement de deux pompes à la station de relèvement.
- Pendant l'épisode neigeux, salage de la voirie communale et trottoirs pour accès aux commerces locaux.

3.Environnement :

- Un point est fait sur le nombre de conteneurs pour les ordures ménagères et le tri sélectif ainsi que sur les fixe-conteneurs restant à installer en 2009 dans le village pour la finalisation du programme. Coût en 2008 : 2410 €.

4.Bibliothèque :

- Le système d'alarme de la bibliothèque et de la salle de réunion a été totalement remplacé.

5.Ecoles :

- Le budget municipal de 4670 € alloué aux écoles pour 2008 est soldé.
- Les écoles n'ont pas été fermées pendant les journées de neige ; le transport scolaire n'a pas eu lieu par décision préfectorale ; le service de restauration scolaire n'a pu fonctionner suite à cette interdiction de circuler.
- 3 sorties "neige" pour les 55 élèves des classes de CE et CM proposées par l'USEP les 15, 23 et 27 janvier à la station de Chaud Clapier.

6.Sports/Animations :

- Projet d'aménagement d'un terrain multisports sur le plateau omnisport du quartier Fondchaud. Ce terrain multisports permettrait de pratiquer du basket, hand, volley, du mini football... Des devis ont été demandés pour réalisation en 2009.
- Demande de devis pour la réfection du terrain de boules (8 jeux) suite aux dégâts occasionnés par les orages des mois d'août et septembre derniers.
- Bilan des locations pour l'année 2008 de la Salle d'animation rurale "Pierre Bonnet" : Particuliers : 40 journées pour 21 manifestations ; Associations : 47 journées pour 37 manifestations.
- Bilan pour l'année 2008 des manifestations organisées par la Municipalité. Coût : 13 109,98 €.

7.Urbanisme (depuis le 12 décembre 2008) :

- Permis de construire : 1 accordé - 3 déposés.

INFORMATIONS

- Le 2 janvier, Madame Virginie JEAN-LOUIS a pris ses fonctions de secrétaire de Mairie. Elle travaille en doublure pour acquérir les compétences nécessaires pour être autonome au 1er février 2009 et ce jusqu'à fin janvier avec Madame Aurélie COMTE.
- Monsieur Bruno LACOUR occupe le poste d'agent technique municipal depuis le 19 janvier.
- Révision du P.L.U. : une subvention de 10 933 € a été octroyée à la Commune.
- Bilan 2008 des activités du secrétariat de Mairie :

- Cartes nationales d'identité : 93
- Passeports : 45
- Cartes grises : 15
- Permis de conduire : 16
- Carte d'accueil : 1
- Courriers arrivés : 1750
- Courriers départs : 1570

- Etat civil : 15 naissances, 2 décès, 5 mariages.
- Bilan des investissements 2008 : 98 % des investissements programmés ont été réalisés.
- Zone intercommunale d'activités : le Comité de pilotage se réunira le 28 janvier afin de poursuivre l'étude sur la réalisation de cette zone.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 23 janvier 2009

Le Maire

Jean-Luc ZANON